

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DELIBERATION RELATIVE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET A SA
FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE,
DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS ENTRE LA
VILLE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES DE WATTRELOS**

DELIBERATION N° 31
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-1, L.251-5 à L.251-10,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, et notamment son article 4,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux (CST) des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Vu la délibération n°2 du 27 mai 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire de la ville de Wattrelos, donnant notamment à ce dernier l'autorisation d'ester en justice,

Vu la délibération n°26 du 30 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles de Wattrelos,

Considérant la consultation des organisations syndicales le 13 mars 2026 et du 2 avril 2026,

Considérant que la ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles de Wattrelos emploient au total au moins cinquante agents,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés, de créer un Comité Social Territorial commun,

Considérant qu'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins de 200 agents,

Considérant que le nombre de représentants titulaires au CST est déterminé en fonction de l'effectif des agents titulaires et contractuels à la date du 1^{er} janvier 2026 et selon le tableau suivant :

Effectif relevant du CST	Nombre de représentants
Entre 50 et moins de 200 agents	3 à 5
Entre 200 et moins de 1 000 agents	4 à 6
Entre 1 000 et moins de 2 000 agents	5 à 8
2 000 agents et plus	7 à 15

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

- Commune de Wattrelos : 882 agents,
- CCAS de Wattrelos : 98 agents,
- Caisse des Ecoles : 0 agent,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : De maintenir un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Wattrelos, de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires (et en nombre égal celui de représentants suppléants) à 6, de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Article 2 : D'instaurer une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la Formation spécialisée à 6, de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein de la Formation spécialisée à 6 et de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux



Wattrelos, le 23/06/2026
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT

Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.